

Une volonté, des projets et des outils pour dynamiser les filières bois énergie et bois construction dans les projets de développement local

L'exemple du Haut-Languedoc

par Philippe LONJON

Le bois énergie peut et doit être un outil d'aménagement du territoire, mais cela nécessite une prise de conscience collective.

Le développement de la filière doit, avant tout, s'inscrire dans une logique territoriale qui tienne compte d'une part des sources d'énergie concurrentes et, d'autre part, de la nécessaire complémentarité avec les autres usages du bois. L'expérience du Haut-Languedoc est à ce titre exemplaire.

Il s'agit d'une présentation en deux temps et à deux voix, avec d'un côté la présentation d'un territoire volontaire et dynamique par rapport à la filière bois, puis la présentation des interactions entre ce territoire et les actions des communes forestières afin de présenter, de valoriser et de renforcer ces actions.

La Communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc (CCMHL) est un territoire interrégional de huit communes (six dans l'Hérault en Languedoc-Roussillon et deux dans le Tarn en Midi Pyrénées) en Sud Massif Central, proche de la Méditerranée, au cœur du Parc naturel régional du Haut-Languedoc. Ce territoire immense accueille 3000 habitants à l'année pour une densité très faible de 6 habitants au km², à égale distance de Montpellier et de Toulouse (2 heures).

Cette Communauté de communes s'est très vite dotée d'un Schéma directeur et d'un Schéma de cohérence territoriale (SCOT) afin de planifier son développement. Une des conclusions du SCOT est que le développement économique durable de ce territoire ne passera que par ce que la Nature lui a donné.



Fig. 1 :

Localisation du territoire de la Montagne du Haut-Languedoc.

- 1 - DFCI : défense des forêts contre l'incendie
- 2 - DATAR Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale
- 3 - PER : Pôle d'excellence rurale
- 4 - DERBI : Développement des énergies renouvelables dans le bâtiment et l'industrie
- 5 - CNRS : Centre national de la recherche scientifique

La Nature a donné à ce territoire :

- de l'eau : elle a été mise en bouteille, avec la construction de l'usine d'embouteillage de La Salvetat du groupe Danone qui emploie désormais une quarantaine de salariés et produit plus de 120 millions de litres par an, et elle a été « domestiquée » et utilisée par la présence de plusieurs barrages hydroélectriques et lacs associés ;
- du vent : il a été utilisé par le développement d'une ZDE (Zone de développement éolien) et la présence à l'heure actuelle d'une quarantaine d'éoliennes qui produisent plus de 60 MW ;
- des paysages et un patrimoine environnemental important : sur l'ensemble des communes ont été bâties des structures d'hébergement (depuis des campings jusqu'à

des hôtels de différents niveaux), des restaurants et des structures de découverte (dont un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement), avec comme maître mot pouvoir appliquer sur le territoire la règle des 3 D : Dormir, Déguster et Découvrir.

– de la forêt : avec près de 75% du territoire sous couvert forestier et un fort potentiel économique en devenir dans les 10 ans qui arrivent.

Fort de ce constat sur la forêt, la Communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc a œuvré depuis une dizaine d'années sur la mise en place d'un groupe projet sur la forêt composé de l'Office national des forêts (ONF), des deux Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) et d'une importante coopérative forestière FORESTARN.

Ce noyau fort s'est appuyé au fur et à mesure sur un nombre croissant d'autres partenaires qui ont renforcé la dynamique : les deux Départements, les deux Régions, le Parc naturel régional, les services de l'Etat et les chambres consulaires.

De ce travail ont émergé deux dynamiques :

– un diagnostic partagé du territoire et de la filière au travers de nombreuses études ayant toutes une volonté de caractère opérationnel : une analyse de la ressource en Sud Massif Central (Hérault, Tarn, Aude et Aveyron), un Schéma de desserte forestière, un Plan de développement de Massif, une étude DFCI¹ et une Charte forestière de territoire (sur des périmètres variables) ;

– l'émergence de nouveaux acteurs en fonction de l'arrivée de nouveaux projets ou opportunités (la DATAR² Massif Central, le réseau des PER³, le Pôle de Compétitivité DERBI⁴, le réseau des écosites, les chercheurs du CNRS⁵) ou la création de nouvelles structures en fonction des besoins (l'Association des communes forestières de l'Hérault et son entité Mission Bois Energie 34, l'Union régionale des communes forestières du Languedoc-Roussillon : structures ayant toutes désormais leur siège à La Salvetat-sur-Agoût).



Photo 1 :

Le réseau de chaleur de Fraïsse-sur-Agoût chauffe le village vacances du village

Photo DA

Cette dynamique filière territoire s'est exprimée au fur et à mesure au travers de nombreux outils et projets locaux ayant pour finalité la dynamisation de la filière bois.

Le premier outil date de 2003 avec un projet de développement local « exemplaire », la chaufferie bois et le réseau de chaleur de Fraïsse-sur-Agoût (commune ayant obtenu en 2007 les Rubans du développement durable).

Fraïsse-sur-Agoût est une petite commune d'environ 300 habitants, en altitude et qui possède près de 900 hectares de forêt communale. La particularité de cette chaufferie et de ce réseau est d'être le premier dans l'Hérault et de s'appuyer pour son approvisionnement directement sur l'entretien de sa forêt communale. Sont venus se greffer sur ce projet près de 53 bâtiments publics et privés désormais chauffés par le bois communal.

Rapidement ce projet fut une réussite et il sert désormais de modèle afin d'essaimer ce système dans le département de l'Hérault.

Le facteur facilitateur de l'enclenchement des projets fut l'appel à projets Pôle d'excellence rurale (PER) lancé en 2006 par l'Etat.

La CCMHL décida très rapidement de se lancer et son projet baptisé FOREST (Forêt occitane pour le renouveau d'un éco-développement durable et structurant du territoire) fut labellisé en juin 2006. Il portait sur huit actions autour de la bioressource, pour un montant de plus de 2 millions d'euros.

Outre la construction d'un autre réseau de chaleur similaire à celui de Fraïsse-sur-Agoût, sur la commune tarnaise d'Anglès, le projet phare de ce PER était la construction d'une plateforme de commercialisation et de valorisation des bois sur la commune de La Salvetat-sur-Agoût (Cf. encadré, ci-contre).

Le site choisi fut celui de Camp del Tour. Sur une parcelle d'1,5 hectare il s'agissait de se doter d'une surface de stockage en plein air, afin de stocker les lots de bois d'œuvre homogènes tant par leur essence que par leur diamètre. L'objectif était de massifier l'offre afin d'avoir un poids plus important sur les marchés.

Un engin de billonnage mobile et adaptable fut également prévu, ainsi que la construction d'un bâtiment de stockage (en bois) destiné à stocker de la plaquette forestière issue des sous-produits présents sur le site.

L'outil : la plateforme de commercialisation et de valorisation

Le site de la plate-forme aura les caractéristiques suivantes :

Surface de stockage : 15 000 m²

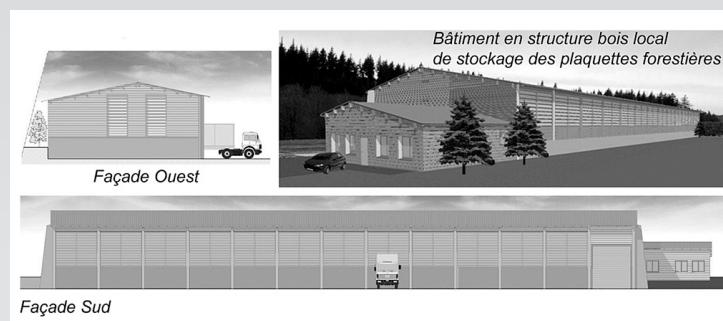
Surface couverte : 1 400 m²

Caractéristiques engin de billonnage : mobilité et adaptabilité

Capacité de stockage de plaquettes forestières : 5 à 6 000 m³

Stockage bois d'œuvre : 30 000 m³

Système d'aspersion en circuit fermé : 20 000 m³



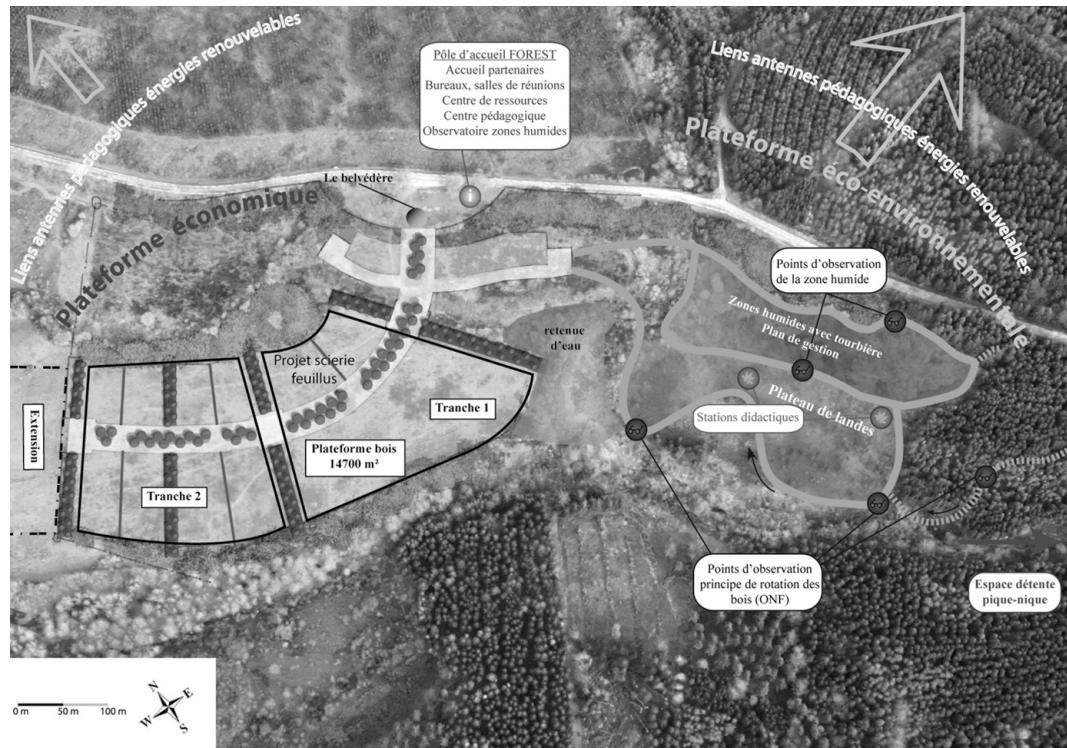


Fig. 2 :
La future zone d'activité FOREST.

Un système d'aspersion en circuit fermé est également prévu afin de garantir la qualité et la durabilité des bois. Une orientation "feuillus" est donnée à cette plateforme, les études préalables ayant montré un déficit dans l'exploitation de ces bois.

Le principe d'une plateforme de stockage repose sur trois effets :

- le premier effet « plateforme » est l'augmentation du pourcentage de bois d'œuvre ;
- le deuxième effet « plateforme » est une meilleure valorisation commerciale des bois (rondins, billons, plaquettes...) ;
- le troisième effet « plateforme » est la résultante : une augmentation de la quantité de bois récoltée.

Le montage de ce projet repose sur trois atouts :

- un montage partenarial public-privé dans le cadre du Pôle d'excellence rurale FOREST ;
- un engagement sur l'approvisionnement en bois feuillus avec une convention d'approvisionnement « public – privé » à 50/50 sur 5 ans entre l'ONF, les communes forestières (Hérault et Tarn) et FORESTARN, à partir de quatre départements du Sud Massif Central (Aude, Aveyron, Hérault et Tarn) ;
- la mise en œuvre d'un logiciel de gestion de la plateforme et de suivi de la traçabilité des bois.

L'architecture juridique et financière du projet est la suivante :

- la CCMHL est propriétaire du terrain et des bâtiments ;
- elle loue cette parcelle équipée à la coopérative forestière FORESTARN, dans le cadre d'un contrat de location longue durée, charge à FORESTARN d'en assurer la gestion et le bon développement économique ;
- une convention de partenariat sur 5 ans lie la CCMHL (propriétaire), FORESTARN (gestionnaire du site) et les détenteurs de la ressource et/ou leur gestionnaire (Communes forestières, ONF).

Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste financé en partie au travers de fonds Massif Central, le développement d'une Zone d'activités économiques FOREST liée au bois.

Il s'agit de développer sur une surface de 17 hectares une zone d'activités dédiée au bois, avec l'objectif final de pouvoir disposer sur un même site de toute la chaîne de transformation et de valorisation pour que d'un côté arrive un arbre et de l'autre côté en sorte un bout de maison (scierie, séchoir, rabotage, bureau d'études, constructeur, cabinet d'architectes...).

Dans un premier temps, l'ensemble de la zone est viabilisée et un bâtiment d'accueil est construit (futurs locaux des communes

Le bois énergie : une opportunité pour la forêt et les territoires

	Filière bois					Environnement		
	Amont		Aval			Innovation R & D	Ingénierie environnementale	Education à l'environnement
	Production Forestière	Stockage et Logistique	Première Transformation	Deuxième Transformation (bois construction et ses composantes)				Réseaux de chaleur Bois Energie
Montagne Du Haut Languedoc	Plan de développement de massif	Plateforme bois Avec système d'aspersion en circuit fermé	Espace de transformation et de stockage de plaquettes	Espace Economique De l'Ecosite (PAE et village Eco entreprises)	Espace Pépinière d'entreprises	CPIE du Haut Languedoc (projet Maison pédagogique « forêt et Energies renouvelables »)	3 ateliers et un espace pédagogiques « Forêt et énergies renouvelables »	2 réseaux sur les communes de Fraisse sur Agoût (34) et Anglès(81)
Parc Naturel Régional	Charte Forestière de territoire					Charte environnementale de l'Ecosite		
Hérault	Association Départementale Des Communes Forestières						Séjours scolaires « Forêt et énergies renouvelables »	Antenne « bois Energie 34 »
Languedoc Roussillon	Union Régionale Des Communes Forestières		Projet d'antenne Régionale « Bois construction » ?		Programme Chimie verte BIORAF LR			
Massif Central		Convention d'approvisionnement de la plateforme Sud Massif Central	Coopération inter PER		Programme menuiseries Triple vitrage SCIC haut Forez	Centre de ressource « forêt et énergies renouvelables »	Séjours scolaires « Forêt et énergies renouvelables » en projet	
France...		Pôle d'Excellence Rurale « FOREST »						

forestières). De nombreux contacts sont désormais menés afin d'inciter diverses structures à venir s'installer sur ce site en l'orientant vers le bois construction.

Ces projets s'inscrivent dans une boîte à outils dans laquelle chacune des pièces s'assemblent. Cf. tableau ci-dessus.

La Zone d'activités économiques FOREST vise au développement de trois secteurs :

- à court terme, le bois énergie, à travers la chaufferie et le réseau de chaleur de Fraïsse-sur-Agoût et le bâtiment de stockage de plaquettes forestières de la plateforme bois de La Salvetat ;

- à moyen terme, le bois construction et le bois matériaux, à travers le projet de lotissement basse consommation en construction bois (avec logements sociaux) de Fraïsse-sur-Agoût, le partenariat inter massif avec la SCIC du Haut-Forez, la société OMI...

- à long terme, la chimie verte, à travers le projet de recherche « xylochimie » d'extraction de molécules ligneuses en vue de l'industrialisation de colles, vernis...

Le développement local de ces projets s'inscrit dans une démarche plus large portée par les associations des communes forestières.

Le constat est le suivant au niveau régional. On dispose d'un côté :

- d'une ressource forestière en forte croissance et de qualité, que ce soit dans le Sud

Massif Central ou que ce soit dans l'est des Pyrénées ;

- 36% de la région est composée de forêts ;
- seuls 30% des massifs sont valorisés

De l'autre côté, la région dispose plutôt sur les bords de mer d'un important stock de population qui doit devenir un marché important, d'autant plus qu'il y a une très forte croissance démographique, qu'une personne sur cinq souhaite construire en ossature bois et qu'il y a un fort marché potentiel des éco-matériaux.

Entre ces deux blocs, d'autres constats apparaissent en Languedoc-Roussillon : un faible tissu industriel, des petites scieries en difficultés, un secteur aval émergeant composé de sociétés de petite taille et peu nombreuses. Et donc une question : comment industrialiser la filière bois en Languedoc-Roussillon ?

C'est là-dessus qu'essayent de se positionner les communes forestières, en partenariat avec d'autres structures et en particulier l'interprofession Arfobois⁶. L'exemple précédent montrant combien une démarche d'élus locaux peut avoir un fort impact.

La démarche des communes forestières peut se faire à deux niveaux :

- une aide au meilleur débouché des produits issus de la forêt, que ce soit le bois énergie ou le bois construction,

Tab. I :
La "boîte à outil" du pôle FOREST.

6 - Arfobois : Association régionale de la forêt et du bois du Languedoc-Roussillon

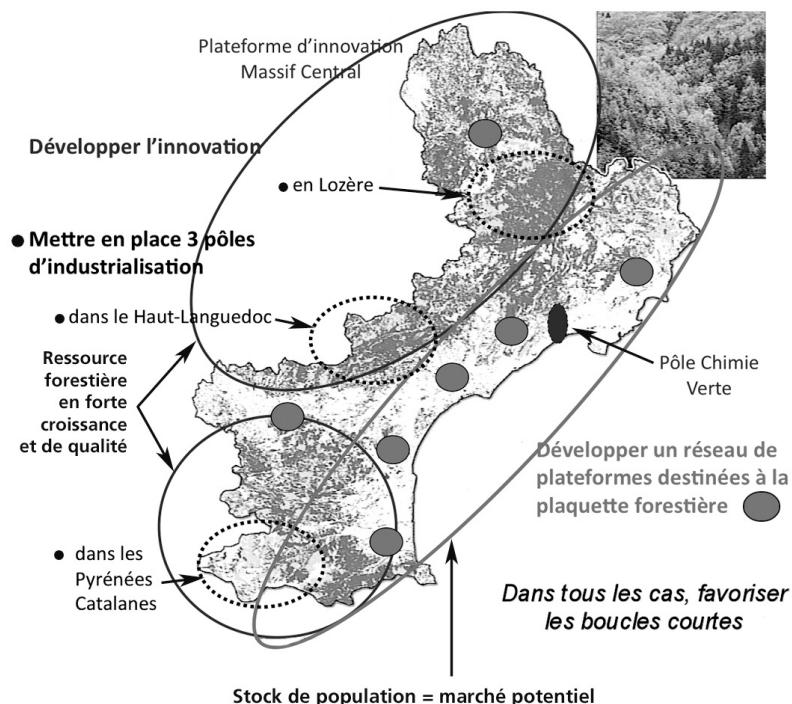


Fig. 3 (ci-dessus).

7 - ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

8 - FEDER :

Fonds européen de développement régional

Philippe LONJON
Communes forestières (Hérault et Languedoc Roussillon)

Pour en savoir plus :
Union régionale des Communes forestières Languedoc Roussillon

Association des Communes forestières de l'Hérault
languedocroussillon@communesforestiers.org
communesforestieres34@communesforestiers.org

Communauté de Communes de la Montagne du Haut-Languedoc
eric.fougeray@hautlanguedoc.fr

– l'aide à la structuration de pôles bois du style de La Salvetat-sur-Agoût (objectif : plusieurs pôles dont un en Lozère et un dans les Pyrénées-Orientales).

Ainsi, les communes forestières de l'Hérault ont développé, depuis septembre 2006, une structure d'animation départementale Bois énergie 34 (financée par le département de l'Hérault, l'ADEME⁷, la Région Languedoc-Roussillon et le FEDER⁸) avec comme objectifs de structurer la filière bois énergie dans le département, d'informer et conseiller les maîtres d'ouvrage potentiels, d'initier et accompagner les projets. Les publics sont prioritairement les élus, mais aussi les industriels ou les agriculteurs (tout le monde sauf les particuliers gérés par les points d'infos énergie).

Le travail se fait tant vers l'amont, afin d'aider à la structuration de la filière (et ainsi structurer l'offre et démontrer que l'approvisionnement n'est pas un souci), que vers l'aval afin de dynamiser la demande par la réalisation d'études d'opportunités et l'accompagnement des maîtres d'ouvrages potentiels tout au long de la démarche.

Le gros atout de la mission Bois énergie 34 est de posséder des exemples concrets à présenter : d'un côté, un réseau de chaleur communal (Fraïsse-sur-Agoût) qui fonctionne depuis 2003, et de l'autre une plateforme qui propose des plaquettes forestières (La Salvetat-sur-Agoût).

Pour aller plus loin, différents leviers pourraient être activés :

– plus d'aides à l'investissement et surtout une plus grande communication sur les aides à l'investissement (ADEME, Région, Conseil général et/ou Europe) ;

– l'exemplarité que doivent montrer les grandes collectivités (Région pour les lycées, Département pour les collèges, Offices HLM...) et ainsi mise en place de chaufferies structurantes pour la filière ;

– la nécessité de sécuriser la ressource qui peut passer par la mise en place d'un réseau de plateformes de proximité (boucle courte).

Un travail similaire va se mettre en place sur le bois construction, mais pour ce domaine, au niveau de l'Union régionale des communes forestières (financements Région et DRAAF).

Cela s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale menée en région Languedoc-Roussillon : une charte régionale Bois Construction Environnement, et la mise en place en 2009 d'un contrat de filière AGIR pour la forêt et le bois en Languedoc-Roussillon.

La logique des communes forestières est de s'appuyer sur le même principe que pour le bois énergie avec ce territoire de la CCMHL :

– un ou des exemples concrets de construction bois (bâtiments de la zone d'activités, projet de lotissements bois, dont des logements sociaux sur la commune de Fraïsse-sur-Agoût) afin de montrer la pertinence de cette utilisation (travail en parallèle avec une commune du bord de mer),

– la présence de l'amont de la filière sur le site de Camp del Tour afin de montrer les chaînes de production.

Par ailleurs, les communes forestières sont parties prenantes au niveau d'autres projets en lien avec le territoire de la CCMHL :

– le projet BIORAF LR « xylochimie », en partenariat avec FORESTARN, le pôle recherche de Montpellier et la Région (Transfert LR) ;

– des articulations avec la politique de massif : coopération inter PER avec PER du Haut-Forez, plateforme d'innovation (Vivier bois) : triple vitrage, programme chimie verte.

Ph.L.